

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par le soussigné, Jean Robidoux, directeur général par intérim de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avis que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le mardi, 8 septembre 2020 à 20 h, au 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande DM 2020-002 pour :

- Autoriser temporairement les bâtiments accessoires sur le lot 5 125 764 à la suite de la vente de la propriété. Le propriétaire souhaite pouvoir laisser ses bâtiments accessoires pendant une durée de 18 mois pendant la construction de la nouvelle résidence alors que le règlement n'autorise aucun bâtiment accessoire sur un lot si celui-ci n'a pas de résidence principale.

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique : 265, rue Hébert, lot no. 5 125 764 cadastre du Québec

Autoriser la demande DM 2020-006 pour :

- Autoriser la construction d'un garage détaché de 252 pieds carrés (23.5 mètres carrés) dans la cour avant alors que le règlement n'autorise aucun bâtiment, construction, équipement accessoire ou saillie au bâtiment principal dans la cour avant afin que le propriétaire puisse entreposer ses articles saisonniers

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique : 170, rue Hébert, lot no. 5 123 625 cadastre du Québec

Autoriser la demande DM 2020-007 pour :

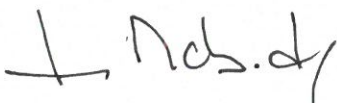
- Autoriser la démolition complète du mur mesurant 3 mètres tout en gardant son droit acquis afin que celui-ci soit reconstruit à la même place et selon les normes du code du bâtiment actuel alors que le règlement stipule qu'une construction qui est démolie en totalité n'est plus protégé par droits acquis

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique : 67, rue Hébert, lot no. 5 123 675 cadastre du Québec

Les personnes ou organismes intéressés pourront présenter leurs observations lors de la séance ou encore, par écrit, concernant ces demandes de dérogations dans le cadre d'une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 25 août 2020 au 8 septembre 2020. Les commentaires concernant ces demandes de dérogations mineures doivent être acheminés par courriel à l'adresse info@st-stanislas-de-kostka.ca, par la poste ou déposés dans la boîte à droite de l'entrée principale située au 221, rue Centrale.

Fait et donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 22^e jour du mois de juillet 2020.



Jean Robidoux
Directeur général par intérim